

Charte à destination des utilisatrices.eurs du cahiers de partage d'objets

Objet

Mise en relation de personnes désireuses de s'entraider par le prêt ou la location d'objets. Le but étant aussi de contribuer à la réduction de la surproduction mondiale de biens de consommation et la production de déchets conséquente.

Utilisation

Est dénommée "Utilisatrice.eur", toute personne qui s'inscrit sur le cahier. Cette action induit l'acceptation irrévocable et définitive de cette charte. Les bénévoles sont les personnes qui gèrent le cahier.

Description

Le cahier permet la mise en relation des « Prêteuses.eurs » proposant leurs objets avec « les emprunteuses.eurs » souhaitant en bénéficier.

Prérequis

Toute utilisatrice.eur qui souhaite s'enregistrer et utiliser le cahier doit être âgé d'au moins 18 ans, ou autorisé à le faire par ses représentants légaux si elle.il est mineure.

Responsabilités

Ce cahier propose seulement le contenu de ses annonces en vue de mettre en contact les utilisatrices.eurs. Les bénévoles n'exercent aucun contrôle sur la qualité, la véracité ou l'exactitude des annonces. Personne n'assure la sécurité des transactions. Il n'est pas non plus vérifié l'identité des utilisatrices.eurs ni leur capacité à bénéficier ou à payer ces transactions. Personne n'interviendra dans l'exécution des transactions entre Utilisatrices.eurs. Tout dépôt de garantie ou caution demandé, sous quelque forme que ce soit reste la responsabilité exclusive de l'Utilisatrice.eur qui le sollicite. Aucun bénévole ne prendra en charge un dépôt de garantie sous quelque forme que ce soit. Aucun bénévole ne pourra être mis en cause en en cas de litige, de réclamation, ou tout dommage présent ou futur, résultant de manière directe ou indirecte de l'utilisation de l'objet . Aucun bénévole ne sera tenu responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, survenant consécutivement à la location ou au prêt d'objets.

Mise à disposition d'un modèle de Contrat

Un contrat type est mis à disposition des Utilisatrices.eurs. Ce contrat doit être complété par les Utilisatrices.eurs. Il s'agit d'un support mis à disposition par les bénévoles à titre purement indicatif, dans le but d'assister les Utilisatrices.eurs et de faciliter les transactions. La responsabilité des bénévoles ne peut être retenue dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat et son contenu, de même que dans toute condition d'emploi de ce dernier . Chaque transaction pouvant nécessiter un support spécifique adapté , les Utilisatrices.eurs sont invités à modifier le contrat type. Les Utilisatrices.eurs sont invités, à cet égard, à prendre conseil auprès d'un professionnel en cas de doute.

Confidentialité

Toute Utilisatrice.eur du cahier doit respecter strictement la confidentialité des données personnelles qui lui seront confiées sauf autorisation de la personne concernée.

Conseils

Remplissez bien le contrat entre prêteuse.eur et emprunteuse.eur.

Cette mise en relation se fait dans le cadre de services mutuels il peut y avoir des dégradations dans ce cas on reste courtois on relit le contrat que l'on a signé au début on y trouvera sûrement une solution .

Dans de nombreux cas vous êtes couverts par votre assurance habitation en cas de dommages par une autre utilisatrice.eur (à éplucher dommages sur autrui ou bien d'autrui, dommages sur l'appareil). Pour en savoir plus appelez votre conseillère..

Si l'utilisatrice.eur tient à des garanties plus importantes pour le prêt d'objet passez par une application en ligne proposant une assurance.

Demandez une caution du montant estimé de votre bien en tenant compte de l'usure.

Prenez des photos du bien (avant/après) pour éviter tout doute dans la transaction ou à la remise de l'appareil.

Nom

Prénom

Date

Signature